



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 178^E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 12 et 13 décembre 2023

LIEU : Hôtel ALT, Montréal – salle Cyan

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett, vice-président

Minnie Grey

Nommés par le gouvernement du Canada

Marc-Antoine Giroux

Marie-Noëlle Fournier

Pierre-Yves Gagnon

Nommées par le gouvernement du Québec

André-Anne Gagnon

Paule Halley

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

Analyste de la législation environnementale

Christine Lambert

EST ABSENT :

Raymond Mickpegak, président, membre nommé par l'ARK

INVITÉS :

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive, CCEBJ

Mathilde Butler, analyste en environnement, CCEBJ

Miles Smart, secrétaire exécutif, CCCPP

Adam Lewis, directeur général, CRMNER

Pascale Labbé, conseillère en relations avec les Autochtones, Direction des aires protégées, MELCCFP

Rosalie Champagne-Côté, Direction des aires protégées, MELCCFP
Nathalie Girard, chargée de projets régionaux, Service d'intervention en cas de danger environnemental maritime, GCC
Beverly Foster, conseillère spéciale au commissaire adjoint, GCC
Claude Masse, gestionnaire, Services opérationnels des prévisions du centre, SMC, ECCC
Rebecca Wagner, directrice, Services opérationnels des prévisions du centre, SMC, ECCC

OBSERVATEURS :

Billy Shecanapish, agent de l'environnement, Nation naskapie de Kawawachikamach
Camille Legal-Payne, coordonnatrice, Questions marines et aires protégées, Société Makivvik
Benoît Péloquin, conseiller intérimaire, ECCC
Mylène Larivière, conseillère juridique, Société Makivvik

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 178^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) commence à 9 h le 12 décembre 2023 à l'hôtel ALT à Montréal. Le vice-président ouvre la réunion et invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 178^e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 177^e réunion

Les membres passent en revue le procès-verbal de la 177^e réunion, lequel est adopté à la suite de modifications.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que la demande pour le budget de fonctionnement du CCEK pour l'exercice 2024-2025 a été envoyée le 8 décembre 2023 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le rapport des dépenses de septembre à novembre 2023 est également discuté.

b) Secrétariat

i. Ressources humaines

Les membres sont informés que les évaluations de rendement du personnel du secrétariat ont été remises le 5 décembre 2023 et que les annexes de la Politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération du CCEK sont terminées.

c) Membres

Une mise à jour concernant la nomination d'un nouveau membre par le gouvernement du Québec pour remplacer M^{me} Vanessa Chalifour est présentée aux membres.

Action

- **Élaborer une description des rôles et des responsabilités des membres du CCEK.**

d) Dossiers actifs depuis la 177^e réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau des dossiers actifs du CCEK depuis la dernière réunion ainsi que la liste de la correspondance.

e) Site Web

La révision du contenu inuktitut du site Web est terminée et l'avancement des travaux concernant l'élaboration d'un portail d'accès sécurisé pour les membres est présenté.

4. Lois relatives à la protection de l'environnement

a) Modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement

Les membres discutent de l'inclusion de certains éléments dans la lettre concernant des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement. Les propositions concernent la planification à long terme dans toutes les phases des projets (notamment des projets miniers), la prise en considération des impacts cumulatifs, l'accès à l'information et les évaluations environnementales stratégiques.

Action

- **Rédiger une lettre à l'intention du MELCCFP soulignant la pertinence de ces éléments pour l'examen des projets de développement proposés au Nunavik et recommandant qu'ils soient inclus dans les prochaines modifications qui seront apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement.**

5. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Mise à jour sur l'étude sur les impacts sociaux

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé d'une réunion tenue avec des représentants du MELCCFP afin d'obtenir leurs commentaires sur l'étude sur les impacts sociaux dans le processus d'évaluation environnementale. Les représentants du MELCCFP ont expliqué qu'il y a eu certains progrès dans la prise en compte des impacts sociaux pour les projets dans les dernières années. Il est maintenant fréquent d'avoir des comités de surveillance, des comités de relations avec les communautés ainsi que des systèmes pour recueillir les plaintes. La plupart, les analyses coûts-bénéfices incluent maintenant les coûts sociaux. L'accent est également mis sur la communication initiale avec les communautés en amont des projets de développement. En ce qui concerne le Nunavik, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik devrait jouer un rôle central dans la communication de l'information aux communautés.

b) Séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé du séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik tenu les 8 et 9 novembre 2023 à Montréal. Le séminaire avait pour objectifs de mieux faire connaître le cadre et les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik, d'établir une ligne de communication entre les décideurs et les organismes d'examen et de commencer à réfléchir aux mécanismes d'harmonisation des processus. Des intervenants de divers organismes d'évaluation ainsi que des intervenants régionaux et provinciaux ont participé au séminaire. Le séminaire s'est ouvert sur un aperçu des activités du groupe de travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact et sur des présentations des différentes procédures d'évaluation environnementales et sociales applicables au Nunavik. Les présentations ont été suivies d'une série de tables rondes sur le chevauchement des processus d'évaluation, qui ont ensuite mené à des discussions visant à élaborer une approche pour harmoniser ces processus d'examen sur le territoire.

Les membres sont informés de la décision de renvoi de la Cour suprême du Canada concernant l'inconstitutionnalité de certaines définitions utilisées dans la loi sur l'évaluation d'impact et du fait que l'Agence canadienne d'évaluation d'impact élabore actuellement des amendements afin d'y répondre.

6. Rencontre avec le CCEBJ et le CCCPP

Les membres rencontrent M^{me} Michèle Leduc-Lapierre, la directrice exécutive du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), qui est accompagnée de l'analyste en environnement du CCEBJ, M^{me} Mathilde Butler, et de M. Miles Smart, secrétaire exécutif du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). M^{me} Leduc-Lapierre présente d'abord le mandat du CCEBJ en vertu du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Elle explique que, comme le CCEK, le CCEBJ est chargé de surveiller l'administration et la gestion du régime de protection de l'environnement et du milieu social sous le 55^e parallèle et fonctionne d'une façon similaire. Toutefois, il compte un plus grand nombre de membres et un membre du CCCPP est nommé membre d'office pour siéger au CCEBJ. M^{me} Leduc-Lapierre décrit ensuite le plan stratégique 2023-2028 du CCEBJ. Elle explique que les objectifs du plan relèvent de deux domaines d'intervention, soit du cadre législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 22 de la CBJNQ ainsi que de l'établissement de partenariats et d'une stratégie de communication. Elle aborde ensuite les secteurs d'activité du CCEBJ et donne un aperçu des dossiers actifs de l'organisme.

M. Smart enchaîne avec une présentation du CCCPP. Il décrit d'abord la composition du CCCPP et du secrétariat. M. Smart explique que le CCCPP est composé de représentants nommés par les Cris, les Inuits et la Nation naskapie ainsi que de représentants des gouvernements fédéral et provincial. Le CCCPP participe à l'examen des politiques et des lois qui touchent son mandat en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ. Il sert également de forum pour les négociations entre les parties représentées par ses membres. M. Smart explique que le CCCPP surveille activement le régime de pourvoies et sa réglementation. Il mentionne qu'à l'heure actuelle il est difficile de surveiller les activités des pourvoies dans les territoires concernés. Il est ensuite question de la participation du CCCPP à la gestion et à la protection du caribou migrateur, plus particulièrement celui du troupeau de la rivière George. M. Smart explique qu'il s'agit d'un dossier important et délicat, car il représente une ressource de subsistance importante pour les communautés autochtones de la région. Par ailleurs, il mentionne que le CCCPP contribue à répondre aux préoccupations liées au trafic d'aéronefs militaires à partir de Goose Bay, au Labrador, ainsi qu'au projet minier proposé à Strange Lake et à leurs effets sur le troupeau de la rivière George. Il ajoute que le CCCPP participe aussi à la surveillance

de la propagation de l'encéphalopathie des cervidés et du contrôle des prédateurs dans le contexte de la gestion des populations de caribous. M. Smart explique ensuite que le CCCPP participe aux programmes régionaux autochtones de protection et de surveillance de la faune. La présentation se termine par une description d'autres dossiers du CCCPP tels que la pêche sportive, la surveillance de l'ours blanc et des questions relatives à l'accès à l'information.

7. Présentation sur la nouvelle région de l'Arctique créée par Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne

M^{me} Nathalie Girard, chargée de projets régionaux au sein du Service d'intervention en cas de danger environnemental maritime de la Garde côtière canadienne (GCC), fait une présentation sur la région récemment créée de l'Arctique. Elle est accompagnée de M^{me} Beverly Foster, conseillère spéciale au commissaire adjoint de la GCC. La présentation commence par un aperçu des mesures prises pour la création de la région autonome de l'Arctique. Il est expliqué que les régions maritimes nordiques et de l'Arctique étaient auparavant administrées par la région du Centre du Canada. En 2018, Pêches et Océans Canada et la GCC ont entamé une série de consultations auprès des Inuits, des Premières Nations et des Métis ainsi que des provinces et des territoires pour établir une région autonome de l'Arctique ayant son propre système de prestation de services. Ces services sont adaptés pour répondre aux réalités de la région arctique, des communautés et des structures de gouvernance ainsi que pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. En 2021, un réseau d'organismes et de comités de gouvernance inuits a été créé. Au Nunavik, c'est la Société Makivik qui a été désignée à cet effet. Il y a ensuite une description des services régionaux, de la raison de leur création et des ressources humaines, suivie d'un bref survol de la structure administrative de la région de l'Arctique ainsi que du réseau de biens et d'infrastructures essentielles de la GCC qui soutiennent la prestation d'un éventail de services dans la région de l'Arctique. La présentation se termine par un survol de ces services qui incluent les services de recherche et de sauvetage maritimes, la conformité et l'application de la loi, la gestion des incidents, la gestion de la flotte et le déglacage, la sûreté maritime, les services de communications et de trafic maritime ainsi que les aides à la navigation et la gestion des voies navigables.

8. Présentation du Service météorologique du Canada sur le programme de prévisions et d'alertes de submersions côtières

M. Claude Masse, gestionnaire au Service météorologique du Canada (SMC), fait une présentation sur le programme de prévisions et d'alertes de submersions côtières. Il est accompagné de M^{me} Rebecca Wagner, directrice aux Services opérationnels des prévisions du centre du SMC. La présentation commence par un aperçu du but et des objectifs du programme qui sont d'élaborer un système de prévisions relativement aux inondations dans les zones côtières en réponse à la fréquence et à la gravité en constante augmentation des ondes de tempête causées par les changements climatiques. M. Masse explique que le programme est financé par la Stratégie de sécurité civile pour le Canada du gouvernement fédéral et que le SMC met actuellement en place un réseau de partenariats nationaux pour sa mise en œuvre. Le SMC a également l'intention de mettre sur pied un système de collecte de données et de modèles prédictifs pour les conditions météorologiques et les niveaux d'eau à long terme en tant que facteur déterminant des risques d'inondation dans les régions côtières. Il y a ensuite une description des régions côtières de la baie d'Hudson et de la baie James Bay où des inondations sont susceptibles de se produire, des critères d'évaluation de la gravité des inondations et de la terminologie utilisée pour évaluer les risques. M. Masse décrit en conclusion les modèles météorologiques pour prévoir les ondes de tempête et leur utilisation dans la préparation aux situations d'urgence.

À la suite de la présentation, une discussion a lieu sur la participation régionale au programme et l'identification des parties intéressées potentielles.

9. Aménagement et occupation des terres

- a) Consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public pour la région Nord-du-Québec, volet Kativik, MRNF

L'analyste de la législation environnementale présente une mise à jour sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour la région Nord-du-Québec, volet Kativik ainsi que l'approche que le CCEK entend adopter au regard de cette consultation.

10. Gestion de l'eau

- a) Règlement concernant le domaine hydrique de l'État, MELCCFP

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé d'une réunion tenue avec des représentants du MELCCFP le 16 novembre 2023. Le règlement vise à permettre l'octroi de baux pour l'utilisation de cours d'eau dans le domaine hydrique de l'État. Toutefois, il a été noté qu'il n'y a aucune disposition particulière pour les territoires visés par un traité. En ce qui concerne le Nunavik, des représentants du MELCCFP ont affirmé que le règlement ne serait pas modifié puisque la CBJNQ permet déjà de considérer les spécificités de la région.

- b) Mise à jour du sous-comité de gestion de l'eau potable du CCEK

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé des dernières activités du sous-comité de gestion de l'eau potable et des efforts de collaboration qu'ont récemment déployés diverses entités régionales.

11. Activités minières

- a) Projet minier de terres rares Strange Lake de Torngat Metals Inc.

L'analyste en environnement présente un résumé du projet minier de terres rares Strange Lake de Torngat Metals Inc. En mai 2023, le MELCCFP et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ont reçu des renseignements préliminaires du promoteur. Les lignes directrices pour l'évaluation d'impact ont été émises le 2 octobre 2023. En ce qui concerne l'examen du projet par le gouvernement fédéral, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a invité le public à formuler des commentaires sur les renseignements préliminaires et le résumé du projet que le promoteur a fournis à l'AEIC, au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et au gouvernement du Nunatsiavut en septembre 2023 dans le cadre de la phase de l'examen préalable.

Des représentants de la Société Makivvik ont présenté un résumé des commentaires qu'ils ont transmis à l'AEIC. Leurs préoccupations portent sur les impacts potentiels des rejets de résidus miniers sur les ressources de subsistance et les écosystèmes, l'efficacité des communications avec les entités régionales et les communautés, les mesures de surveillance, l'utilisation des terres et l'harmonisation des processus d'examen. La Corporation foncière Qiniqtiq (Kangiqsualujuaq) et la Nation naskapie de Kawawachikamach

ont également transmis des commentaires à l'AEIC.

b) Propositions visant à réviser le régime minier et le cadre de l'activité minière, MRNF

L'analyste en environnement présente un résumé d'une réunion tenue le 3 novembre 2023 avec le MRNF concernant les modifications qu'il propose d'apporter à la législation minière. Cette réunion est l'une des réunions de consultation avec les organismes issus de traités sur le cadre proposé. Les points soulevés par les participants comprennent la limitation des activités nuisibles, l'accès à l'information, l'identification des impacts causés par les activités d'exploration minière, l'entreposage et le traitement des matières résiduelles et dangereuses sur les sites pour lesquels un claim a été octroyé, la surveillance environnementale et les pouvoirs des entités régionales de faire appliquer la loi. Il a également été question des évaluations environnementales stratégiques et de la prise en compte des impacts cumulatifs dans les processus d'examen. Les membres sont également informés que le MRNF a l'intention de modifier en 2024 le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure ainsi que la Loi sur les mines. Des consultations additionnelles seront prévues à cet effet.

12. Gestion des matières résiduelles

a) Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec, 2024-2029

L'analyste en environnement présente un résumé de la Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec 2024-2029 du MELCCFP ainsi que d'un forum tenu le 30 novembre 2023 à Québec. Un sondage en ligne sera effectué en collaboration avec l'ARK pour veiller à ce que les particularités du Nunavik soient communiquées pendant cette consultation.

13. Rencontre avec la CRMNER

M. Adam Lewis, directeur général de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER), fait une présentation sur le rôle et le mandat de la CRMNER et la fonction de la Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik (CARMN) relativement à l'évaluation d'impact. M. Lewis donne d'abord un aperçu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik (ARTIN) et du territoire compris dans la région marine du Nunavik (RMN). Il explique que 80 % du territoire de la RMN appartient à la Société Makivvik au nom des Inuits du Nunavik et que les 20 % restant sont des terres de la Couronne. Il y a également des territoires qui sont détenus conjointement par les Inuits du Nunavut et les Cris de l'Eeyou Istchee. Il y a ensuite une description du mandat de la CRMNER et de la région du règlement des Inuit du Nunavik. Cette dernière est divisée en zones qui relèvent de certains champs de compétence pour les évaluations d'impact. Toutefois, tous les projets qui se déroulent dans la région du règlement des Inuit du Nunavik sont assujettis au processus de l'ARTIN avant qu'une autorisation puisse être délivrée. M. Lewis explique qu'en vertu de l'ARTIN les promoteurs doivent soumettre leur proposition de projet à la CARMN pour déterminer si le projet doit être soumis à la CRMNER ou s'il fait l'objet d'une exemption. Les types d'activités exemptées de l'examen préalable apparaissent à l'annexe 7-1 de l'ARTIN. M. Lewis décrit ensuite les processus de l'examen préalable et des consultations publiques. La CRMNER prépare et soumet un rapport de décision de l'examen préalable aux autorités responsables de délivrer l'autorisation ainsi que la recommandation d'assujettir ou non le projet à l'examen. S'il est décidé que le projet doit faire l'objet d'un examen, la CRMNER peut effectuer l'examen directement (examen prévu à la partie 5). Si le projet fait l'objet d'un examen en vertu de plusieurs processus, celui-ci peut être effectué par une commission fédérale d'évaluation environnementale (examen prévu à la partie 6). La présentation

se termine par une description des programmes de surveillance des projets ainsi que des responsabilités des parties concernées.

14. Conservation et biodiversité

a) Présentation sur les aires protégées d'initiative autochtone, MELCCFP

M^{me} Pascale Labbé, conseillère en relations avec les Autochtones de la Direction des aires protégées du MELCCFP, fait une présentation sur les aires protégées d'initiative autochtone (APIA). Elle est accompagnée de M^{me} Rosalie Champagne-Côté. La présentation commence par un résumé des objectifs du Plan Nature qui découle de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP-15) de décembre 2022. L'un des objectifs définis lors de la conférence portait sur le soutien du leadership autochtone en matière de conservation de la biodiversité, ce qui a incité le MELCCFP à élaborer le programme d'APIA. Il est expliqué que, avec la modernisation de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) dans le cadre du projet de loi n° 46, l'accent est davantage mis sur la rapidité du processus, l'élargissement des outils législatifs et la participation des intervenants locaux à la création d'aires protégées. Cela a permis au gouvernement de se doter de différents outils, notamment les APIA, et de pouvoir soustraire des zones d'intérêt pour la conservation au développement industriel.

Il y a ensuite une description des aires protégées autochtones telles qu'elles sont définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ainsi que par le gouvernement du Canada. Au Québec, les APIA sont en voie de recevoir un statut juridique. Ce statut a été créé à la suite de l'adoption du projet de loi n° 46 et a été inclus aux articles 4.3 à 4.8 et à l'article 12 de la LCPN, qui traite de la capacité de l'État d'attribuer des pouvoirs aux instances dirigeantes autochtones pour déterminer et gérer les aires protégées. Les différentes catégories de conservation et de gestion de l'UICN sont décrites et on explique comment ces catégories pourraient correspondre aux APIA. Cette description est suivie d'un aperçu du plan de travail du MELCCFP et d'une énumération des objectifs atteints et des objectifs futurs qui mèneront à la création d'un guide des APIA d'ici 2025. La présentation se termine par une description de la stratégie de mobilisation des communautés inuites, qui vise à comprendre les préoccupations et les besoins particuliers en ce qui a trait à la création d'APIA au Nunavik.

Après la présentation, il y a une discussion sur la consultation et la communication avec les organismes autochtones, le lien avec les objectifs de conservation du Plan Nord, les travaux antérieurs sur le dossier des aires protégées au Nunavik et les différents programmes de conservation en place. Finalement, il est question des autorités responsables de la création d'aires protégées au Nunavik.

b) Plan Nature 2023, MELCCFP

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé de la consultation du MELCCFP sur le Plan Nature 2023 et des discussions à ce sujet avec l'ARK.

15. Divers

a) Consultation sur le développement des énergies propres, gouvernement du Québec

L'analyste de la législation environnementale présente un résumé de la consultation du gouvernement du Québec sur le développement des énergies propres ainsi que d'une lettre que le CCEK a transmise le 4 décembre 2023. Les membres sont informés que le CCEK n'a pas été directement consulté, mais qu'il devrait néanmoins participer aux discussions à venir concernant les initiatives de développement des énergies propres.

b) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux 2025-2030

Les membres sont informés que le gouvernement du Canada élabore actuellement une approche pour son Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux 2025-2030. Le CCEK a été invité à participer à un groupe de discussion sur l'intégration des connaissances autochtones dans le Plan d'action. Compte tenu de l'expertise de l'analyste en environnement et de son expérience antérieure dans ce dossier, il est décidé qu'elle participerait au groupe de discussion.

16. Réunions en 2024-2025

Les membres discutent du calendrier des réunions en 2024-2025.

Action

- **Communiquer avec le personnel de Parcs Nunavik afin de déterminer les meilleures dates et vérifier la disponibilité pour tenir une réunion dans un parc national.**



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
1 mai 2024

Annexe – Ordre du jour de la 178^e réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 177^e réunion

3. Administration

- a) Budget
- b) Secrétariat
 - i. Ressources humaines
- c) Membres
- d) Dossiers actifs depuis la 177^e réunion, correspondance et gestion interne
- e) Site Web

4. Lois relatives à la protection de l'environnement

- a) Modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement

5. Évaluations environnementales au Nunavik

- a) Mise à jour sur l'étude sur les impacts sociaux
- b) Séminaire sur l'harmonisation des évaluations d'impact au Nunavik

6. Rencontre avec le CCEBJ et le CCCPP

7. Présentation sur la nouvelle région de l'Arctique créée par Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne

8. Présentation du Service météorologique du Canada sur le programme de prévisions et d'alertes de submersions côtières

9. Aménagement et occupation des terres

- a) Consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public pour la région Nord-du-Québec, volet Kativik, MRNF

10. Gestion de l'eau

- a) Règlement concernant le domaine hydrique de l'État, MELCCFP
- b) Mise à jour du sous-comité de gestion de l'eau potable du CCEK

11. Activités minières

- a) Projet minier de terres rares Strange Lake de Torngat Metals Inc.
- b) Propositions visant à réviser le régime minier et le cadre de l'activité minière, MRNF

12. Gestion des matières résiduelles

- a) Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec, 2024-2029

13. Rencontre avec la CRMNER

14. Conservation et biodiversité

- a) Présentation sur les aires protégées d'initiative autochtone, MELCCFP
- b) Plan Nature 2023, MELCCFP

15. Divers

- a) Consultation sur le développement des énergies propres, gouvernement du Québec
- b) Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux 2025-2030

16. Réunions en 2024-2025